

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2025

Présent(e)s (7) : Mmes Joëlle BARONI, Eliette CHARPENTIER, Line CRESPI, Caroline GADOIS, Karine SERIS, MM. Gilles BERGER, Stéphane HOUSSIN.

M. le Maire procède à la vérification du quorum : le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30. Mme Eliette CHARPENTIER est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

1-Procès-Verbal du 2 juin 2025

2-Personnel communal : avancement de grade - création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

3-Convention de partage de données pour la constitution du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) du territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

4-Demande de rétrocession de parcelles dans le domaine public – lotissement l'Aleyrac

5-Finances :

-Attribution des subventions aux associations pour 2025

-Décision modificative budget 2025

6-Divers

1^o) Approbation du procès-verbal du 2 juin 2025

Le procès-verbal est signé par M. le Maire et Mme Caroline GADOIS, secrétaire à cette séance.

2^o) Personnel communal : avancement de grade - création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 9 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, DÉCIDE la création à compter du 09 décembre 2025, d'un emploi permanent à temps complet, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

3^o) Convention de partage de données pour la constitution du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) du territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Monsieur le Maire rappelle que depuis le lancement de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde à l'été 2023, il a été mis en évidence le besoin de pouvoir disposer d'un outil cartographique performant et accessible.

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre la CCGPSL et la commune. Cette convention a pour but d'organiser le partage des données sur le territoire du Grand Pic Saint Loup en vue de la constitution du Plan Intercommunal de Sauvegarde pour faire face aux situations de crise nécessitant le recours à la solidarité intercommunale.

Les données partagées seront accessibles via une application métier PICS Carto, qui a pour vocation d'être le support principal de gestion et consultation des données du PICS.

La convention définit les conditions et modalités selon lesquelles les parties, en leur qualité de responsable de traitement mettent en œuvre le partage de données nécessaires à la constitution, à la mise en œuvre du PICS du territoire du grand Pic Saint Loup.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du projet de convention, par 7 voix pour, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

4° Demande de rétrocession de parcelles dans le domaine public – lotissement l'Aleyrac

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la fin des travaux du lotissement l'Aleyrac au Hameau de Lascours, par la société HECTARE, le responsable de la société a demandé la rétrocession des parties communes, à savoir les parcelles cadastrées D 189 de 123m² et D 188 de 326m², en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire précise, que lorsque la commune accepte l'intégration, après délibération du conseil municipal, la commune prend en charge tous les frais à venir d'entretien de ces parcelles.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le transfert des parcelles cadastrées D 189 de 123m² et D 188 de 326m², pour l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, par 7 voix pour, DÉCIDE le transfert pour l'euro symbolique, des parcelles D 189 de 123m² et D 188 de 326m² dans le domaine public communal et AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié avec le représentant de la société HECTARE.

5-Finances :

-Attribution des subventions aux associations pour 2025

M. le Maire propose d'attribuer pour l'exercice 2025, les subventions aux associations locales comme indiquées dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Montant attribué
Club Seniors de Claret	150.00
Coopérative scolaire école de Sauteyrargues	1 070.00
Coopérative scolaire école de Vacquières	527.00
Club de chasse de Sauteyrargues	250.00
Comité des Fêtes de Sauteyrargues	8 000.00 (reversement des 8000 € versés par les Mécènes pour le festival Aleyrock)

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 7 voix pour, EST FAVORABLE à la proposition de M. le Maire et DIT que les crédits sont prévus au budget 2025.

-Décision modificative budget 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal présents qu'il y a lieu de modifier le budget 2025 de la façon suivante :

<u>FONCTIONNEMENT</u> Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6688 Frais financier		+3 800.00		
D 62268 Honoraires		+ 4 000.00		
D 66111 Intérêt emprunt	-5 800.00			
D 65748 Subventions associations		+ 6 000.00		
R 756 Mécénat				+ 8 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	-5 800.00 €	+13 800.00 €		+ 8 000.00 €

<u>INVESTISSEMENT</u> Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 1641 Emprunt				268 000.00
D 1641 Remboursement emprunt		+ 271 650.00		
D 215741 Equipement cantine		+6 000.00		
D 2112 Voirie	-5 000.00			
D 215738 Outilage technique	-2 500.00			
D 21848 Mobilier		+600.00		
D 21351 Bâtiment public	-2 750.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	-10 250.00 €	278 250.00 €		268 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, est FAVORABLE à la modification du budget communal telle que présentée ci-dessus.

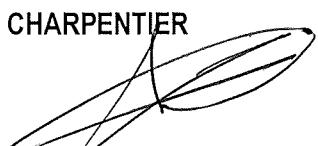
6-Divers

*intervention de M. Alexandre GADOIS, qui a obtenu un permis de construire pour la création d'un terrain de PADEL sur la commune et qui vient présenter son projet aux conseillers.

*Date des élections municipales : les 15 et 22 mars 2026

*Travaux cantine : présentation de deux devis de la société froid cuisine hérault

Levée de la séance à 20 heures

Le Président de séance Gilles BERGER 	La secrétaire de séance Eliette CHARPENTIER 
--	--

Remarques des élus qui ne sont pas signataires du procès-verbal :

